

Les cimetières protestants

par Pierre-Yves Kirschleger

La Réforme protestante, dans sa volonté de retour à l'autorité des seules Écritures saintes, a mis en œuvre un processus de désacralisation de toutes les institutions humaines : désacralisation du clergé, du culte, des pratiques, de l'espace... et des funérailles. S'opère ainsi une « réformation de la mort »¹ : en abandonnant toutes les pratiques catholiques traditionnelles, les réformés² inventent des funérailles « laïques »³, et même doublement laïques, à la fois dans le lieu (qui n'est plus terre consacrée) et dans la forme (par un rituel minimaliste et sans cérémonie religieuse).

Si les protestants français sont satisfaits de la réorganisation funéraire mise en place par Bonaparte et du rétablissement de cimetières confessionnels propres dans le cadre du décret de Prairial, ce n'est donc pas pour des raisons de théologie, mais de respect et de reconnaissance. Après un siècle de proscription (de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 à l'Édit de 1787 sur les non catholiques), les protestants renouent avec une pratique qui est d'abord l'héritage des relations conflictuelles avec le catholicisme.

En effet, dans les années qui suivirent l'établissement de la Réforme, les adeptes de la nouvelle confession ont enterré leurs morts selon les habitudes familiales existantes, dans les mêmes cimetières que les catholiques : les premiers édits de pacification du temps des Guerres de religion tentent d'ailleurs de garantir l'usage en commun des cimetières. Mais le cimetière paroissial ayant un statut canonique, le clergé catholique demande aux autorités d'interdire aux « hérétiques » l'usage des cimetières ordinaires : dès lors les protestants doivent créer leurs propres lieux d'inhumation, et l'Édit de Nantes généralise cette séparation dans la mort dans un but de paix civile.

Lorsqu'en 1685 le culte protestant est interdit, temples et cimetières huguenots sont systématiquement détruits : les instructions du conseil du roi précisent que « Sa Majesté ne veut qu'il y ait d'endroit marqué pour les enterrements de ceux de ladite religion et chacun pourra les faire enterrer où bon lui semblera. » La seule exception autorisée - commerce oblige - est la création de cimetières protestants dans les ports fréquentés par des étrangers. Mais alors, où enterrer les morts, si ce n'est chez eux ? En conséquence, les protestants qui refusent d'abjurer ensevelissent leurs morts « dans les terres ». Contre l'indignité du lieu, qui ne fait que confirmer le dégoût des catholiques vis-à-vis de cette « religion déformée », les protestants assument puis revendiquent cette pratique des « cimetières de famille » : quelques tombes dans une cave, un jardin ou un pré... Et la tradition se perpétue, par-delà la Révolution, jusqu'à nos jours en vertu de l'article 14 du décret de Prairial qui autorise l'inhumation dans une propriété privée⁴.

La renaissance des cimetières protestants collectifs est autorisée par l'Édit de 1787 qui rend aux protestants leur existence civile et prescrit « un terrain convenable et décent » pour leur inhumation. Le relâchement des persécutions avait permis à certaines communautés de se doter d'un tel cimetière quelques années plus tôt, mais la pratique se développe dans la première moitié

¹ KOSLOFSKY 2000.

² La Réforme du 16^e siècle a donné naissance à plusieurs Églises protestantes : les luthériens appartiennent à une Église dont les principes ont été définis par Martin Luther, les « réformés » à celle définie par Jean Calvin. On désigne par « huguenots » les protestants français du temps de guerres de religion.

³ CARBONNIER-BURKARD 2005.

⁴ L'inhumation dans les terres n'est donc pas une exclusivité protestante : elle est également utilisée par l'aristocratie, et dans certaines régions (Corse).

du XIX^e siècle : si Royan et Nîmes ont agrandi leurs cimetières initiaux ouverts respectivement en 1761 et 1782, les cimetières protestants définitifs se mettent en place à Montpellier en 1809, à Castres en 1824, à Bordeaux en 1826... Le plus souvent, c'est souvent à l'occasion de la création d'un nouveau cimetière communal qu'une partie est réservée aux inhumations protestantes.

Ainsi, l'histoire religieuse mouvementée de la France explique-t-elle les trois catégories de cimetières protestants existants aujourd'hui :

1. les petits cimetières familiaux privés, immortalisés par le roman de Jean Carrière, *L'Épervier de Maheux*, prix Goncourt 1972. Les actrices Pauline et Bernadette Lafont (à Saint-André de Valborgne, 30) comme le Préfet Claude Érignac (à Montbrun, 48) reposent dans leurs propriétés familiales ; l'écrivain-académicien André Chamson a été inhumé en pleine nature, sous un schiste du pays, sur la commune de Valleraugue (30).

L'usage massif de cette coutume dans les régions rurales où les protestants sont disséminés (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée, Drôme, Cévennes, Luberon...) a façonné un paysage typique : les cyprès plantés autour des tombes près des mas – même si cette association cyprès-tombe est parfois plus imaginaire que réelle, surtout hors des Cévennes. Des associations de sauvegarde des cimetières familiaux protestants se sont créées au cours des années 2010, dans le Poitou et dans la Drôme, témoins d'un regain d'intérêt pour cette tradition.

2. les consistoires protestants ont conservé la propriété des cimetières dont ils disposaient : ces cimetières sont donc privés et gérés par les associations culturelles créées lors de l'application de la loi de 1905⁵.

3. les carrés protestants ont parfois été maintenus dans l'enceinte des cimetières communaux⁶. Aucune circulaire d'application n'étant venue imposer la démolition des murs de séparation entre les enclos confessionnels après la loi de laïcisation de 1881, des municipalités les ont fait abattre rapidement, d'autres plus tard, mais certaines jamais... Ainsi bien des communes du Tarn et du Tarn-et-Garonne, de l'Hérault, du Gard, du Vaucluse ou de la Côte d'Azur ont-elles conservé les habitudes communautaires. Quand les cimetières protestants et catholiques n'étaient pas côte à côte, leur différence a été en général conservée, comme à Bellocq (64) où le cimetière protestant entoure toujours le temple.

Au cours du XIX^e siècle, une liturgie funèbre protestante s'est progressivement imposée : les obsèques s'accompagnent de plus en plus souvent d'une cérémonie au temple avant l'inhumation, où la participation des pasteurs devient habituelle. L'exception de « funérailles laïques » qui caractérisait les enterrements protestants s'est ainsi peu à peu estompée.

*Biblio :

Koslofsky 2000 : Craig M. Koslofsky, *The Reformation of the Dead. Death and ritual in early modern Germany, 1450-1700*, Londres, Macmillan Press LTD, 2000

Carbonnier-Burkard 2005 : Marianne Carbonnier-Burkard, « Des funérailles laïques : l'exception réformée, du XVI^e au XVIII^e siècle », dans Raphaël Picon (dir.), *La mort, le deuil, la promesse. Sens et enjeux du service funèbre*, Lyon, Olivétan, 2005, p. 79-89.

Paschoud-Gallier 1995 : Anne-Christine PASCHOUD-GALLIER, « Le cimetière protestant de Nîmes en conflit avec la ville en 1910 », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, janvier-mars 1995, p. 113-119.

⁵ PASCHOUD-GALLIER 1995.

⁶ L'Alsace représente un cas particulier. La politique coercitive menée contre les protestants y est abandonnée dès la fin du XVII^e siècle : le Maréchal de Saxe, demeuré luthérien, est enterré avec faste en 1751. Annexée par l'Allemagne en 1871, l'Alsace n'a pas connu la politique de laïcisation de la Troisième République : lorsqu'elle redevient française, elle est autorisée à conserver sa législation particulière, notamment funéraire ; tous les cimetières y ont donc gardé leur caractère confessionnel.

Foi et convictions affirmées par le tombeau : le protestantisme

par Pierre-Yves Kirschleger

La sensibilité protestante pour une certaine austérité s'est longtemps traduite par une grande sobriété des tombes, recouvertes d'une simple dalle de pierre, sans décor ni croix, longtemps vue comme une superstition « papiste » (catholique). Dans les cimetières familiaux privés, une pierre pouvait seule indiquer l'emplacement des fosses juxtaposées.

Mais tout protestants qu'ils soient, les cimetières ne restent pas à l'écart du développement de l'architecture funéraire : comme dans tous les cimetières français, s'y observe une évolution générale tendant d'abord à la monumentalisation, puis à la standardisation des tombes au XX^e siècle.

La simplicité des sépultures du début du XIX^e siècle laisse en effet place aux modes qui animent l'art funéraire, dans une grande diversité architecturale et stylistique : la tombe horizontale peut être combinée avec des structures verticales, stèles, cippes, colonnes brisées ou obélisques. L'Antiquité sert de modèle dominant : sarcophages plats ou en bâtière, pyramides égyptiennes... jusqu'aux temples doriques.

Alors que les protestants français commencent à redécouvrir l'art du tombeau, les tombes d'étrangers morts et inhumés en France comptent souvent parmi les monuments les plus originaux des cimetières protestants. Dès lors, les personnalités locales n'hésitent pas à faire appel à des artistes ou des architectes pour leurs deuils : au cimetière protestant de Nîmes, le sculpteur James Pradier (1790-1852) réalise pour un riche propriétaire sa dernière œuvre, figure allégorique représentant « L'immortalité de l'âme », classée aux Monuments historiques dès 1911. Réalisée en marbre blanc, la jeune femme, drapée à l'antique, lève les yeux vers le ciel ; elle tient dans sa main droite une couronne de pommes de pin, et de l'autre main, l'index tendu, désigne une Bible posée à ses pieds. Mise en scène, la statue est posée sur un haut piédestal, encadrée par des colonnes cannelées et mise en valeur par la décoration géométrique du cul-de-four qui l'abrite.

La tombe-chapelle, si couramment utilisée dans le midi de la France, est reprise par les protestants, mais comme un édifice uniquement décoratif, vide et sans autel, ou bien sert d'enfeu pour abriter les cercueils entre ses murs ; elle est très rarement d'inspiration gothique, plus souvent romane ou composite, mais surtout de style classique.

Loin du cliché de l'iconoclasme protestant, les sépultures sont riches de symboles et d'images. La croix (sans crucifix, sauf pour les familles luthériennes) se répand peu à peu, dans la diversité de ses formes et de ses styles, avant que la croix huguenote ne devienne omniprésente au XX^e siècle. La symbolique funéraire, héritée de l'Antiquité, affiche ses figures macabres ou lumineuses, d'animaux, d'anges, d'étoiles, de végétaux, de flambeaux ou de sabliers... L'ornementation des chapelles se décline en une multitude de modèles : sans aucun décor, avec des pilastres ou des frises avec métopes, triglyphes et gouttes. Les acrotères, placés aux extrémités des frontons, deviennent les emplacements privilégiés pour une décoration à motifs végétaux, à têtes d'angelots ou de monstres. Le second œuvre est en général de grande qualité : les grilles entourant les concessions ou les portes des chapelles s'ornent de pommes de pin, symbole d'immortalité, ou d'urnes funéraires.

Si les bustes ne sont pas courants sur les tombeaux protestants, les portraits se multiplient avec la photographie au cours du XX^e siècle. Une tradition du Bas-Poitou surmontait la plupart des tombes d'un grand cœur plat émaillé portant l'épithaphe du défunt.

La Bible est un élément décoratif important, sous forme de livre ouvert le plus souvent : elle inspire surtout l'épigraphe protestante des tombes. L'inscription d'un verset biblique est en effet d'un usage courant, pour les tombes comme pour les faire-part de décès, même s'il est loin d'être systématique⁷. Les versets cités sont fort variés, tirés souvent de l'Ancien testament ou des Psaumes, mais issus majoritairement du Nouveau Testament. Cette proximité avec le texte biblique va jusqu'à l'utilisation des langues originales (hébreu et grec), jamais du latin. Si les citations introduisent souvent un dialogue avec Dieu, parfois le doute et la révolte face à la maladie ou à la mort violente, les versets expriment massivement la conviction de la résurrection – implicite (à travers le thème de l'éternité et de la promesse) ou explicite (à travers la rédemption et l'élection).

Le XX^e siècle est marqué par une simplification des épitaphes : la disparition du récit biographique (y compris souvent de la datation) est peut-être compensée par une forte présence de la photo ; le thème de l'amour (« *Aimez-vous comme je vous ai aimés* ») s'impose très largement.

L'une des originalités qui caractérisent bien des cimetières protestants est la concession de famille : il faut comprendre ici non le simple tombeau de famille très souvent élevé dans les cimetières – qui se traduit par la sépulture collective d'une famille bourgeoise dont le nom s'inscrit au fronton et dont la concession à perpétuité permet de réunir peu à peu les membres –, mais bien un enclos familial, délimité par des grilles, qui forme comme un jardin dans le jardin, un cimetière dans le cimetière, et regroupe jusqu'à une vingtaine de tombes sur plusieurs générations. La famille marque ainsi dans le monde des morts sa structure et ses liens⁸.

Enfin, le protestantisme se distingue peut-être par une manière de gérer les cimetières laissant la part belle au « retour à la nature » : « On a laissé les plantations de bosquets se développer et envahir les espaces situés entre les allées : l'accès à la plupart des tombes anciennes est impossible au milieu de ce taillis », notaient Marie-Pascale Malle et Régis Bertrand⁹ à propos du cimetière de Nîmes. Attitude délibérée liée au refus de toute forme de culte des morts ? Imitation d'un modèle inspirée de l'Europe du Nord protestante ? Eloignement ou désintérêt des familles ? Absence de quadrillage régulier du cimetière et manque de volonté et de moyens des autorités gestionnaires ? Plus grande liberté laissée aux plantations privées ? Autant d'explications qui concourent à donner au cimetière un visage mi-sauvage.

*Bibliographie :

Marie-Pascale MALLE et Régis BERTRAND, « Le cimetière protestant de Nîmes », *La Ville des morts. Enquête sur l'imaginaire urbain contemporain d'après les cimetières provençaux*, s.dir. Michel VOVILLE et Régis BERTRAND, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1983, p. 87-88.

Jean-Pierre BOST et Hubert BOST, « Pratiques funèbres et discours biblique des tombes en Béarn protestant au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, 1996/4, p. 831-851.

Les Cimetières familiaux protestants de Vendée, Monsireigne, Éditions du Musée de la France protestante de l'Ouest, 2010.

Chapitres parus dans *Patrimoine funéraire français. Cimetières et tombeaux*, s.dir. Régis Bertrand et Guénola Groud, Éditions du patrimoine, 2016.

⁷ BOST 1996

⁸ Cette pratique n'est pas pour autant une exclusivité protestante

⁹ MALLE et BERTRAND 1983